



**PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DÉVELOPPEMENT D'UNE BASE VIABLE DE
PRODUCTION EN HAÏTI
ROLE DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ**

**Débouchés pour les pays en
développement**

- D'après les analystes, la demande des denrées alimentaires et des boissons biologiques va continuer de croître à court et moyen termes.
- Les grands marchés pour ces produits peuvent offrir aux producteurs et intermédiaires d'aliments biologiques des pays en développement des débouchés intéressants.
- La production organique représente actuellement une part importante du secteur agricole de certains pays de la région.
- Pour pouvoir tirer parti de certaines niches identifiées, Haïti doit développer une base viable de production biologique.

Produits certifiés biologiques

- Produits répondant pleinement aux exigences de l'agriculture biologique. Celle-ci vise à respecter les processus biologiques sans utiliser de fertilisants ou de pesticides synthétiques ni d'organismes génétiquement modifiés.
- Le stockage, la transformation, la gestion et la commercialisation des produits bio se font conformément à des spécifications techniques précises.
- Un label « **bio** » indique que les produits répondent aux normes spécifiques de l'agriculture biologique. L'étiquetage sert de guide aux consommateurs avisés.
- Ils bénéficient d'un label portant le nom de l'organisme de contrôle et les normes appliquées.

Produits bio et certification

- La certification est une condition nécessaire pour le commerce international des produits biologiques.
- Au niveau national, les organismes de certification sont agréés par une autorité compétente qui évalue et reconnaît officiellement les programmes de contrôle conformes aux normes définies.
- Au niveau international, le Service International de Certification des produits biologiques (IOAS) se charge d'agréer les organismes de contrôle conformément aux critères du programme d'agrément de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

Produits bio et normes

- Normes internationales non obligatoires : vDirectives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des produits biologiques élaborées par la **Commission du Codex Alimentaire**.
- vNormes de base internationales pour la production et la transformation des aliments biologiques créées par **IIFOAM**.
- Normes nationales obligatoires : spécifiées dans des règlements juridiquement contraignants.
- Normes locales non obligatoires fixées par des organismes de contrôle privés.

Agriculture biologique et les objectifs des politiques des PED

- Générer des revenus par la promotion et l'exportation de produits organiques certifiés.
- Développer de nouvelles méthodes de production en vue d'augmenter la productivité agricole et de préserver les ressources naturelles.
- Assurer un développement durable.

Développement de la production biologique en Haïti: Défis/1

- Diversifier la production agricole : produire de nouvelles denrées de très bonne qualité pour lesquels il existe une forte demande et des prix intéressants.
- Résoudre les problèmes techniques à la production pour améliorer l'approvisionnement des produits biologiques.
- Réaliser des travaux de recherche au niveau national et la formation à différents niveaux (agriculteurs, professionnels de l'agriculture, exportateurs...).
- Organiser la production des denrées pour lesquelles il existe un marché.
- Former les producteurs aux techniques de gestion d'une exploitation biologique.

Développement de la production biologique en Haïti : Défis/2

- Faire face aux barrières techniques.
- Établir une législation nationale appropriée.
- Permettre aux petits producteurs d'avoir accès à la certification en leur offrant un support.
- Réaliser la promotion des denrées produites.

Rôle du secteur public

- Définition d'une politique favorisant le développement de l'agriculture biologique.
- Développement d'une législation nationale pour répondre aux exigences de certains pays importateurs (UE: délai 2005).
- Création de mécanismes en vue de la promotion de la production biologique.
- Support aux agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique.
- Soutien des efforts visant à résoudre les contraintes à la production, au stockage et au transport des denrées.
- Mise en place de structures et équipements nécessaires à l'agriculture biologique (irrigation, préparation de compost...).
- Collecte de renseignements sur les marchés spécialisés.
- Diffusion de l'information sur les questions liées à la production biologique et la commercialisation des produits bio.
- Recherche de coopération bilatérale ou internationale pour un développement de l'agriculture biologique.
- Mise en place d'un système pour une certification nationale ou internationale appropriée.
- Support pour la formation dans le domaine.
- Support au secteur privé pour la promotion des exportations (participation à des foires...)

Rôle du secteur privé

- Formation d'associations de producteurs.
- Établissement de directives et normes en matières de production organique.
- Établissement de partenariats avec les importateurs.
- Recherche d'information sur les marchés cibles.
- Fourniture de support technique aux cultivateurs par les exportateurs.
- Établissement de structures de financement des agriculteurs.
- Participation à la mise en place de règlements.
- Observation des exigences techniques.
- Choix d'importateurs de renom.
- Recherche d'assistance technique.
- Promotion de la formation technique.



**PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DÉVELOPPEMENT D'UNE BASE VIABLE DE
PRODUCTION EN HAÏTI
ROLE DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ**

**Débouchés pour les pays en
développement**

- D'après les analystes, la demande des denrées alimentaires et des boissons biologiques va continuer de croître à court et moyen termes.
- Les grands marchés pour ces produits peuvent offrir aux producteurs et intermédiaires d'aliments biologiques des pays en développement des débouchés intéressants.
- La production organique représente actuellement une part importante du secteur agricole de certains pays de la région.
- Pour pouvoir tirer parti de certaines niches identifiées, Haïti doit développer une base viable de production biologique.

Produits certifiés biologiques

- Produits répondant pleinement aux exigences de l'agriculture biologique. Celle-ci vise à respecter les processus biologiques sans utiliser de fertilisants ou de pesticides synthétiques ni d'organismes génétiquement modifiés.
- Le stockage, la transformation, la gestion et la commercialisation des produits bio se font conformément à des spécifications techniques précises.
- Un label « **bio** » indique que les produits répondent aux normes spécifiques de l'agriculture biologique. L'étiquetage sert de guide aux consommateurs avisés.
- Ils bénéficient d'un label portant le nom de l'organisme de contrôle et les normes appliquées.

Produits bio et certification

- La certification est une condition nécessaire pour le commerce international des produits biologiques.
- Au niveau national, les organismes de certification sont agréés par une autorité compétente qui évalue et reconnaît officiellement les programmes de contrôle conformes aux normes définies.
- Au niveau international, le Service International de Certification des produits biologiques (IOAS) se charge d'agréer les organismes de contrôle conformément aux critères du programme d'agrément de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

Produits bio et normes

- Normes internationales non obligatoires : vDirectives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des produits biologiques élaborées par la **Commission du Codex Alimentaire**.
- vNormes de base internationales pour la production et la transformation des aliments biologiques créées par l'**IFOAM**.
- Normes nationales obligatoires : spécifiées dans des règlements juridiquement contraignants.
- Normes locales non obligatoires fixées par des organismes de contrôle privés.

Agriculture biologique et les objectifs des politiques des PED

- Générer des revenus par la promotion et l'exportation de produits organiques certifiés.
- Développer de nouvelles méthodes de production en vue d'augmenter la productivité agricole et de préserver les ressources naturelles.
- Assurer un développement durable.

Développement de la production biologique en Haïti: Défis/1

- Diversifier la production agricole : produire de nouvelles denrées de très bonne qualité pour lesquels il existe une forte demande et des prix intéressants.
- Résoudre les problèmes techniques à la production pour améliorer l'approvisionnement des produits biologiques.
- Réaliser des travaux de recherche au niveau national et la formation à différents niveaux (agriculteurs, professionnels de l'agriculture, exportateurs...).
- Organiser la production des denrées pour lesquelles il existe un marché.
- Former les producteurs aux techniques de gestion d'une exploitation biologique.

Développement de la production biologique en Haïti : Défis/2

- Faire face aux barrières techniques.
- Établir une législation nationale appropriée.
- Permettre aux petits producteurs d'avoir accès à la certification en leur offrant un support.
- Réaliser la promotion des denrées produites.

Rôle du secteur public

- Définition d'une politique favorisant le développement de l'agriculture biologique.
- Développement d'une législation nationale pour répondre aux exigences de certains pays importateurs (UE: délai 2005).
- Création de mécanismes en vue de la promotion de la production biologique.
- Support aux agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique.
- Soutien des efforts visant à résoudre les contraintes à la production, au stockage et au transport des denrées.
- Mise en place de structures et équipements nécessaires à l'agriculture biologique (irrigation, préparation de compost...).
- Collecte de renseignements sur les marchés spécialisés.
- Diffusion de l'information sur les questions liées à la production biologique et la commercialisation des produits bio.
- Recherche de coopération bilatérale ou internationale pour un développement de l'agriculture biologique.
- Mise en place d'un système pour une certification nationale ou internationale appropriée.
- Support pour la formation dans le domaine.
- Support au secteur privé pour la promotion des exportations (participation à des foires...)

Rôle du secteur privé

- Formation d'associations de producteurs.
- Établissement de directives et normes en matières de production organique.
- Établissement de partenariats avec les importateurs.
- Recherche d'information sur les marchés cibles.
- Fourniture de support technique aux cultivateurs par les exportateurs.
- Établissement de structures de financement des agriculteurs.
- Participation à la mise en place de règlements.
- Observation des exigences techniques.
- Choix d'importateurs de renom.
- Recherche d'assistance technique.
- Promotion de la formation technique.



**PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DÉVELOPPEMENT D'UNE BASE VIABLE DE
PRODUCTION EN HAÏTI
ROLE DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ**

**Débouchés pour les pays en
développement**

- D'après les analystes, la demande des denrées alimentaires et des boissons biologiques va continuer de croître à court et moyen termes.
- Les grands marchés pour ces produits peuvent offrir aux producteurs et intermédiaires d'aliments biologiques des pays en développement des débouchés intéressants.
- La production organique représente actuellement une part importante du secteur agricole de certains pays de la région.
- Pour pouvoir tirer parti de certaines niches identifiées, Haïti doit développer une base viable de production biologique.

Produits certifiés biologiques

- Produits répondant pleinement aux exigences de l'agriculture biologique. Celle-ci vise à respecter les processus biologiques sans utiliser de fertilisants ou de pesticides synthétiques ni d'organismes génétiquement modifiés.
- Le stockage, la transformation, la gestion et la commercialisation des produits bio se font conformément à des spécifications techniques précises.
- Un label « **bio** » indique que les produits répondent aux normes spécifiques de l'agriculture biologique. L'étiquetage sert de guide aux consommateurs avisés.
- Ils bénéficient d'un label portant le nom de l'organisme de contrôle et les normes appliquées.

Produits bio et certification

- La certification est une condition nécessaire pour le commerce international des produits biologiques.
- Au niveau national, les organismes de certification sont agréés par une autorité compétente qui évalue et reconnaît officiellement les programmes de contrôle conformes aux normes définies.
- Au niveau international, le Service International de Certification des produits biologiques (IOAS) se charge d'agréer les organismes de contrôle conformément aux critères du programme d'agrément de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

Produits bio et normes

- Normes internationales non obligatoires : vDirectives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des produits biologiques élaborées par la **Commission du Codex Alimentaire**.
- vNormes de base internationales pour la production et la transformation des aliments biologiques créées par **IIFOAM**.
- Normes nationales obligatoires : spécifiées dans des règlements juridiquement contraignants.
- Normes locales non obligatoires fixées par des organismes de contrôle privés.

Agriculture biologique et les objectifs des politiques des PED

- Générer des revenus par la promotion et l'exportation de produits organiques certifiés.
- Développer de nouvelles méthodes de production en vue d'augmenter la productivité agricole et de préserver les ressources naturelles.
- Assurer un développement durable.

Développement de la production biologique en Haïti: Défis/1

- Diversifier la production agricole : produire de nouvelles denrées de très bonne qualité pour lesquels il existe une forte demande et des prix intéressants.
- Résoudre les problèmes techniques à la production pour améliorer l'approvisionnement des produits biologiques.
- Réaliser des travaux de recherche au niveau national et la formation à différents niveaux (agriculteurs, professionnels de l'agriculture, exportateurs...).
- Organiser la production des denrées pour lesquelles il existe un marché.
- Former les producteurs aux techniques de gestion d'une exploitation biologique.

Développement de la production biologique en Haïti : Défis/2

- Faire face aux barrières techniques.
- Établir une législation nationale appropriée.
- Permettre aux petits producteurs d'avoir accès à la certification en leur offrant un support.
- Réaliser la promotion des denrées produites.

Rôle du secteur public

- Définition d'une politique favorisant le développement de l'agriculture biologique.
- Développement d'une législation nationale pour répondre aux exigences de certains pays importateurs (UE: délai 2005).
- Création de mécanismes en vue de la promotion de la production biologique.
- Support aux agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique.
- Soutien des efforts visant à résoudre les contraintes à la production, au stockage et au transport des denrées.
- Mise en place de structures et équipements nécessaires à l'agriculture biologique (irrigation, préparation de compost...).
- Collecte de renseignements sur les marchés spécialisés.
- Diffusion de l'information sur les questions liées à la production biologique et la commercialisation des produits bio.
- Recherche de coopération bilatérale ou internationale pour un développement de l'agriculture biologique.
- Mise en place d'un système pour une certification nationale ou internationale appropriée.
- Support pour la formation dans le domaine.
- Support au secteur privé pour la promotion des exportations (participation à des foires...)

Rôle du secteur privé

- Formation d'associations de producteurs.
- Établissement de directives et normes en matières de production organique.
- Établissement de partenariats avec les importateurs.
- Recherche d'information sur les marchés cibles.
- Fourniture de support technique aux cultivateurs par les exportateurs.
- Établissement de structures de financement des agriculteurs.
- Participation à la mise en place de règlements.
- Observation des exigences techniques.
- Choix d'importateurs de renom.
- Recherche d'assistance technique.
- Promotion de la formation technique.



**PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DÉVELOPPEMENT D'UNE BASE VIABLE DE
PRODUCTION EN HAÏTI
ROLE DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ**

**Débouchés pour les pays en
développement**

- D'après les analystes, la demande des denrées alimentaires et des boissons biologiques va continuer de croître à court et moyen termes.
- Les grands marchés pour ces produits peuvent offrir aux producteurs et intermédiaires d'aliments biologiques des pays en développement des débouchés intéressants.
- La production organique représente actuellement une part importante du secteur agricole de certains pays de la région.
- Pour pouvoir tirer parti de certaines niches identifiées, Haïti doit développer une base viable de production biologique.

Produits certifiés biologiques

- Produits répondant pleinement aux exigences de l'agriculture biologique. Celle-ci vise à respecter les processus biologiques sans utiliser de fertilisants ou de pesticides synthétiques ni d'organismes génétiquement modifiés.
- Le stockage, la transformation, la gestion et la commercialisation des produits bio se font conformément à des spécifications techniques précises.
- Un label « **bio** » indique que les produits répondent aux normes spécifiques de l'agriculture biologique. L'étiquetage sert de guide aux consommateurs avisés.
- Ils bénéficient d'un label portant le nom de l'organisme de contrôle et les normes appliquées.

Produits bio et certification

- La certification est une condition nécessaire pour le commerce international des produits biologiques.
- Au niveau national, les organismes de certification sont agréés par une autorité compétente qui évalue et reconnaît officiellement les programmes de contrôle conformes aux normes définies.
- Au niveau international, le Service International de Certification des produits biologiques (IOAS) se charge d'agréer les organismes de contrôle conformément aux critères du programme d'agrément de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

Produits bio et normes

- Normes internationales non obligatoires : vDirectives pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des produits biologiques élaborées par la **Commission du Codex Alimentaire**.
- vNormes de base internationales pour la production et la transformation des aliments biologiques créées par **IIFOAM**.
- Normes nationales obligatoires : spécifiées dans des règlements juridiquement contraignants.
- Normes locales non obligatoires fixées par des organismes de contrôle privés.

Agriculture biologique et les objectifs des politiques des PED

- Générer des revenus par la promotion et l'exportation de produits organiques certifiés.
- Développer de nouvelles méthodes de production en vue d'augmenter la productivité agricole et de préserver les ressources naturelles.
- Assurer un développement durable.

Développement de la production biologique en Haïti: Défis/1

- Diversifier la production agricole : produire de nouvelles denrées de très bonne qualité pour lesquels il existe une forte demande et des prix intéressants.
- Résoudre les problèmes techniques à la production pour améliorer l'approvisionnement des produits biologiques.
- Réaliser des travaux de recherche au niveau national et la formation à différents niveaux (agriculteurs, professionnels de l'agriculture, exportateurs...).
- Organiser la production des denrées pour lesquelles il existe un marché.
- Former les producteurs aux techniques de gestion d'une exploitation biologique.

Développement de la production biologique en Haïti : Défis/2

- Faire face aux barrières techniques.
- Établir une législation nationale appropriée.
- Permettre aux petits producteurs d'avoir accès à la certification en leur offrant un support.
- Réaliser la promotion des denrées produites.

Rôle du secteur public

- Définition d'une politique favorisant le développement de l'agriculture biologique.
- Développement d'une législation nationale pour répondre aux exigences de certains pays importateurs (UE: délai 2005).
- Création de mécanismes en vue de la promotion de la production biologique.
- Support aux agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique.
- Soutien des efforts visant à résoudre les contraintes à la production, au stockage et au transport des denrées.
- Mise en place de structures et équipements nécessaires à l'agriculture biologique (irrigation, préparation de compost...).
- Collecte de renseignements sur les marchés spécialisés.
- Diffusion de l'information sur les questions liées à la production biologique et la commercialisation des produits bio.
- Recherche de coopération bilatérale ou internationale pour un développement de l'agriculture biologique.
- Mise en place d'un système pour une certification nationale ou internationale appropriée.
- Support pour la formation dans le domaine.
- Support au secteur privé pour la promotion des exportations (participation à des foires...)

Rôle du secteur privé

- Formation d'associations de producteurs.
- Établissement de directives et normes en matières de production organique.
- Établissement de partenariats avec les importateurs.
- Recherche d'information sur les marchés cibles.
- Fourniture de support technique aux cultivateurs par les exportateurs.
- Établissement de structures de financement des agriculteurs.
- Participation à la mise en place de règlements.
- Observation des exigences techniques.
- Choix d'importateurs de renom.
- Recherche d'assistance technique.
- Promotion de la formation technique.